

République Française

Département Loir-et-Cher
Commune de Lorges

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mai 2025

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 8
votants : 9

L'an 2025, le 6 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 29/04/2025

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme MOREAU Virginie, MM : BRETON Alain, COLIN Thibault, DUC Bernard, FROMET Mathieu, HENNEQUIN Patrice, REBOUSSIN Vincent
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THOMAS Laëtitia à M. DENIS Bruno
Excusé(s) : Mme BAUMANN Michèle

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte rendu du Conseil municipal du 01.04.2025

Adopté à l'unanimité

2. Compte-rendu des réunions

CCBVL : commission générale et PLUi, budgets
SIAEP : réunion à venir sur la possible adhésion de la commune de Cravant
Réunion avec VALECO pour un éventuel projet éolien
SUEZ : point sur le marché en cours

3. Devis audit énergétique de fin de travaux

Délibération 18

Monsieur le Maire informe que les travaux de la salle des fêtes étant finis, il est désormais nécessaire de refaire un audit énergétique pour justifier des gains énergétiques.

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet ALTEREA ingénierie pour un montant de 1525.00€ HT soit 1830.00€ TTC avec une possible option pour une réunion de restitution pour un montant de 400.00€ HT soit 480.00€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- de **RETENIR** le devis de ALTEREA pour un montant de 1525.00€ HT soit 1830.00€ TTC
 - de **NE PAS RETENIR** l'option pour la réunion pour un montant de 400.00€ Ht soit 480.00€ TTC
 - de **COMPTABILISER** cette dépense au budget 2025 compte 2131 étant dans le cadre des travaux de la salle des fêtes
 - d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4. Devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour l'installation de panneaux route inondable ».

Le conseil municipal souhaite attendre et ne valide pas ce devis pour le moment.

Ce point sera reporté à un autre conseil si besoin.

5. Devis de l'entreprise VERNEJOLS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise VERNEJOLS pour l'installation de paniers de récupération dans certains regards.

Le conseil municipal souhaite pouvoir comparer avec d'autres devis.

M. FROMET se charge de contacter d'autres entreprises.

Ce point est reporté.

6. Recomposition de l'organe délibérant des EPCI

Monsieur le Maire présente la circulaire transmise par la Préfecture concernant la recomposition de l'organe

délibérant.

Le conseil municipal ne s'oppose pas au droit commun.

Questions diverses:

- Gendarmerie : présentation du bilan 2024
- Courrier de M. le Sénateur PILLEFER concernant le transfert de de la compétence eau, le choix revient aux communes/syndicats
- 8 mai 2025
- 14 juillet : repas républicain
- Ecole : point sur les sorties
- 7 juin : concert à l'église, prévoir le nettoyage
- Changement du cadenas de la barrière du chemin côté terrain de foot

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bruno DENIS